



Le Conseil constitutionnel, examine dès ce mardi à 11 heures au Palais des Congrès de Yaoundé les recours déposés dans le cadre des élections sénatoriales de 2023.

Cinq recours avaient été déposés à l'issue de l'élection sénatoriale qui s'est déroulée le 12 mars dernier, dont quatre recours déposés par le Front des Démocrates camerounais (FDC) et un autre par l'Union nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP).

Les deux partis de l'opposition ont sollicité l'annulation du suffrage dans la région du Nord-Ouest avant de se rétracter.

La commission nationale de recensement général des votes a clôturé hier lundi 20 mars les travaux de dépouillement des votes qui se sont tenus dans 198 bureaux répartis dans les 58 départements du triangle national. A la suite de l'examen des contentieux, le Conseil constitutionnel va procéder à la proclamation des résultats de l'élection, le lundi 27 mars 2023 au plus tard. Les noms des 70 sénateurs de la troisième mandature de la chambre haute du parlement seront connus.

Aucun doute, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) devrait remporter largement ces élections sénatoriales. Le parti de Paul Biya la seule formation politique à avoir présenté des listes dans la totalité des dix régions que compte le pays.